

## OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Vendredi 27 octobre 2017

Observation n°54 :

*Mes réserves sur le sujet :*

*les porteurs de projet n'ont jamais démontré leurs facultés à gérer le volume de gaz produit : que se passe-t-il quand il y en a de trop ?*

*D'après eux la question ne se pose pas, pourtant ils ont une réponse : ils ont fait faire une étude sur le cout de revient kilométrique de leur flotte de camions s'ils étaient au GAZ, sauf que cela leur nécessiterait de STOCKER du gaz. ... ce qui n'apparait nul part dans le projet. Si près des habitants...*

*Cette étude a été faite avant juillet 2013, que les services de l'état les interroge à ce sujet.*

*Je souhaite rester anonyme dans cette démarche.*

Observation n° 55 :

Bonjour,

Merci de prendre en considération mes remarques sur l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.

Cordialement,

M. Legrand

*Voir document appelé « annexe observation 55 » mis en ligne aussi.*

Observation n° 56 :

Nous regrettons vivement le projet d'ATHIES METHANISATION qui va à l'encontre du "bien vivre à la campagne" .

Ce projet semble peu sérieux , vu les incohérences persistantes dans le dossier et l'affirmation de M. PAPIN comme quoi il aurait trouvé une autre solution pour le lavage de ses camions.  
Pourquoi alors imposer une usine aussi potentiellement dangereuse à la porte de nos maisons ?

Les dangers semblent importants quant à la nappe phréatique, qui rappelons-le, alimente le Center Parc, quant au risque d'explosion avec un gaz qui incommoderait voire radierait toute la population aux alentours, quant aux perturbations engendrées par le trafic des camions et enfin par les odeurs et les mouches.

Ce projet, qui n'a aucune validité économique ni sociale puisqu'il n'amènerait pas d'emplois dans notre secteur et ne serait profitable qu'à l'entreprise PAPIN, est en fait préjudiciable à la qualité de vie des habitants d'ATHIES SOUS LAON et des communes proches dont LAON .

Le danger représenté par cette usine là où elle doit s'implanter est bien réel et le volet écologique de l'opération semble bien faible face aux nuisances évidentes qui seraient causées à la population trop proche de l'implantation de l'usine.

Merci d'enregistrer nos remarques dans le registre

Yves et Anne Moisson-Quétu

Observation n°57 :

*Ce projet est incohérent et appelle un avis négatif,*

- le terrain n'a pas destination à recevoir des installations classées, c'est-à-dire polluantes et dangereuses : des zones destinées à l'industrie existent dans le secteur. Il ne suffit pas d'acheter le terrain que l'on souhaite pour faire ce que l'on veut dessus ! La société peut simplement construire son projet sur un site approprié, ou encore mieux consulter les autorités pour voir quels sites sont adaptés à un tel projet et ENSUITE monter le projet !
- ce sont des milliers d'habitants qui font voir leur qualité de vie dégradée par les odeurs (on a déjà celles de la SODELEG qui parfois sont atroces, heureusement que c'est ponctuel) : villages, usagers de la piscine-patinoires (oubliez le solarium), usagers de la future piste cyclable avenue Charles de Gaulle...
- les entrants sont quasiment tous saisonniers (déchets de légumes,...) pour équilibrer les apports il sera donc nécessaire de les stocker... peut-on être assez naïf pour croire que l'on peut stocker de telles matières simplement entre une bâche "étanche" pour qu'il n'y ait ni problèmes d'odeurs, de rats, mouches....
- le projet va créer 2 emplois... formidable ! mais il va aussi déstabiliser financièrement des centaines de familles qui rembourseront le prêt d'une maison qui ne vaudra plus rien. D'ailleurs ces ménages ont déjà contribué financièrement au projet via l'argent public dépensé pour les études : subventions de toutes parts qui rendent chers les 2 emplois créés.
- les risques encourus pour la qualité de l'eau sont indéniables; pas besoin d'être expert; et quand bien même où est le principe de précaution ?
- la méthanisation est peut-être une solution de développement durable - ce n'est pas sûr du tout - mais rien ne va dans le sens du développement durable dans ce projet
- vue la mobilisation des élus et associations et la validité de tous les arguments avancés dans cette enquête publique (travail très sérieux d'Arivelac), l'acceptation du projet jetterait le discrédit sur les administrations décisionnaires et laisserait sérieusement sous-entendre qu'il y a eu du chantage économique...

L'intérêt général doit guider cette décision !

Céline FLEURY - VAN COPPENOLLE